

CONSEIL D'ADMINISTRATION

635^e assemblée régulière Procès-verbal version officielle

6 février 2024, à 18 h 30
Salle AR-20 du Cégep de Valleyfield

Membres présent(e)s	Mesdames Ndiello Aw Badji, Francine Bélair, Véronique Boisvert, Christine Dufour, Lucie Chiasson, Laurence Demers, Julie Dunn, Julie Lapointe, Isabelle Prigent, Sophie Vinet et messieurs Éric Besner, Jean-François Bolduc, Hugo Lachance, Jean-Claude Lecompte, Sébastien St-Amour, et Marc Rémillard
Membre absente	Madame Alexandra Claveau
Sièges vacants	Représentant(e) à titre de parent élu(e) et représentant(e) des étudiant(e)s – secteur préuniversitaire
Invité(e)s	Mesdames Marie Barrette, Amélie Mercier, Sharlie Tremblay-Binette (Association étudiante du Cégep de Valleyfield) et messieurs Francis Bernard, Etienne Leduc, Sylvain Legoux, Benoit Sauvé et Éric Tessier
Secrétaire de l'assemblée	Madame Geneviève Boileau

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux de la 633^e assemblée régulière et de la 634^e assemblée extraordinaire du conseil d'administration
 - 3.1. Affaires découlant des procès-verbaux
4. Correspondance
 - 4.1. MES Lettre du sous-ministre adjoint Sylvain Périgny – Octroi de subvention en matière de cybersécurité
 - 4.2. MES Lettre de la ministre Pascale Déry – Octroi d'une aide financière supplémentaire pour la Phase 2 de la Résidence étudiante
 - 4.3. Lettre de madame Chantal Lachance – Démission à titre de membre représentant les parents
5. Dépôt de documents
 - 5.1. Procès-verbal de la 964^e réunion régulière du comité exécutif
 - 5.2. Procès-verbaux de la 3^e réunion régulière du 15 novembre, des réunions extraordinaires du 15 et du 29 novembre, ainsi que de la 4^e réunion régulière du 6 décembre de la commission des études pour l'année 2023-2024
 - 5.3. Procès-verbal de la 5^e rencontre du comité de gouvernance et d'éthique tenue le 14 juin 2023
6. Résolutions en bloc
 - 6.1. Sanction des études AEC et DEC
 - 6.2. Adoption du calendrier scolaire 2024-2025

- 6.3. Nomination de membres responsables de la coordination de programmes à la commission des études pour 2023-2024
- 6.4. Octroi d'un mandat d'acquisition d'équipements audiovisuels au Centre d'acquisition gouvernemental (CAG)
- 6.5. Acquisition d'équipements de réseau sans fil
7. Sujets pour adoption
 - 7.1. Adoption du projet de programme de double DEC Sciences humaines, profil individu, et Arts visuels (300.13)
 - 7.2. Adoption du projet de programme de double DEC Sciences de la nature et Arts visuels (200.13)
 - 7.3. Révision budgétaire 2023-2024
 - 7.4. Nomination d'un gestionnaire administratif à la Direction des technologies de l'information
 - 7.5. Projet de développement du Centre d'études collégiales de Vaudreuil-Dorion
 - 7.5.1. Présentation du projet
 - 7.5.2. Location de locaux – autorisation pour la signature d'un bail
 - 7.6. Processus de comblement du poste à la Direction des études (huis clos)
 - 7.6.1. Nomination
 - 7.6.2. Durée du mandat
8. Points d'information
 - 8.1. Portrait personnalisé des activités contractuelles des organismes assujettis à la LCOP
 - 8.2. Présentation de la visite de la commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC)
 - 8.3. Bilan mi-annuel du Plan de travail institutionnel (PTI) 2023-2024
 - 8.4. Déclaration annuelle en vertu du code d'éthique
 - 8.5. Du président
 - 8.6. Du directeur général
 - 8.6.1. Charte constituante du Collège de Valleyfield de 1896
 - 8.6.2. Nouvelle capsule publicitaire du Cégep
 - 8.6.3. Intercollégial de sculpture sur neige
 - 8.6.4. Revue de presse du 27 novembre 2023 au 25 janvier 2024
 - 8.7. De la directrice des études
9. Date et heure de la prochaine assemblée : 26 mars 2024 à 18 h 30
10. Clôture de l'assemblée

1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum

À 18 h 30, le quorum est atteint et l'assemblée débute sous la présidence de monsieur Jean-François Bolduc, président.

2. Adoption de l'ordre du jour

Le président dépose l'ordre du jour de la 635^e assemblée régulière du 6 février 2024 pour adoption.

Il est proposé par Mme Laurence Demers
Et appuyé par Mme Julie Lapointe

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. Adoption des procès-verbaux de la 633^e assemblée régulière et de la 634^e assemblée extraordinaire du conseil d'administration

Les membres prennent connaissance des procès-verbaux.

Il est proposé par M. Éric Besner
Et appuyé par Mme Francine Bélair

A-635.3.1

QUE LE PROCÈS-VERBAL DE LA 633^e assemblée régulière soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Il est proposé par Mme Francine Bélair
Et appuyé par M. Éric Besner

A-635.3.2

QUE LE PROCÈS-VERBAL DE LA 634^e assemblée extraordinaire soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.1. Affaires découlant des procès-verbaux

Ref.CA.633.7.6

Cité des Arts et des Sports (CAS) / cession de l'immeuble du 100 rue Saint-Thomas

M. Rémillard, résume, à titre informatif, le compte rendu d'une récente rencontre entre les représentants de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield ainsi que la Cité des Arts et des Sports et le Cégep de Valleyfield. Il fait état des dernières démarches réalisées et celles à venir en vue de finaliser l'acquisition du bâtiment souhaité par le Cégep. La Ville, en parallèle, va reprendre les activités de l'organisme, dans le cadre d'une prochaine entente financière entre la Ville et la Cité des Arts et des Sports qui doit être entérinée à une prochaine séance du conseil municipal. Une autre rencontre est à prévoir entre le Cégep et la Ville afin de pouvoir déterminer les modalités du bail commercial. D'autres informations seront partagées en fonction de l'évolution du dossier.

M. Bolduc assure également un suivi dans le cadre du dossier de la gestion du terrain synthétique, à la suite d'une rencontre avec un représentant de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield et lui-même. La décision de la Ville de ne pas appuyer la demande de subvention du Cégep, dans le cadre du programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air a été discutée et

expliquée. Le nombre important de demandes de divers organismes expliquerait la position de la municipalité à l'égard du dossier du Cégep.

4. Correspondance

4.1. MES Lettre du sous-ministre adjoint Sylvain Périgny – Octroi de subvention en matière de cybersécurité

Les membres prennent connaissance de la correspondance.

4.2. MES Lettre de la ministre Pascale Déry – Octroi d'une aide financière supplémentaire pour la Phase 2 de la Résidence étudiante

Les membres prennent connaissance de la correspondance.

4.3. Lettre de madame Chantal Lachance – Démission à titre de membre représentant les parents

Les membres prennent connaissance de la correspondance. Une assemblée de parents d'étudiant(e)s est prévue le 26 février 2024 en virtuel afin de combler ce siège ainsi que celui qui se libérera en avril prochain, à la suite de la fin de mandat de Mme Christine Dufour, autre représentante des parents.

5. Dépôt de documents

5.1. Procès-verbal de la 964^e réunion régulière du comité exécutif

Les membres prennent connaissance du procès-verbal.

5.2. Procès-verbaux de la 3^e régulière du 15 novembre, des réunions extraordinaires du 15 et du 29 novembre, ainsi que de la 4^e réunion régulière du 6 décembre de la commission des études pour l'année 2023-202

Les membres prennent connaissance des procès-verbaux.

5.3. Procès-verbal de la 5^e rencontre du comité de gouvernance tenue le 14 juin 2023

Les membres prennent connaissance du procès-verbal. Mme Laurence Demers, nommée nouvellement présidente du comité, dresse un résumé de la dernière rencontre également tenue le 26 janvier 2024. Elle précise qu'une nouvelle formation entourant la gouvernance est à venir, au printemps. D'autres détails suivront. Un sondage d'appréciation sera acheminé après chacune des sessions (2 fois par année). Elle précise quelques chantiers prévus dans le plan d'action du comité, dont le souhait de se doter d'un outil plus précis afin de connaître le profil des compétences et l'expertise des membres. Finalement, les membres du

CA récemment nommés auront également une rencontre de suivi, organisée par la secrétaire générale, après une année d'implication.

6. Résolutions en bloc

6.1. Sanction des études AEC et DEC

Afin d'entreprendre l'opération de sanction des études pour 17 étudiants qui se voient décerner une attestation d'études collégiales (AEC),

- dix-sept étudiants à l'automne 2023;

nous demandons au conseil d'administration d'autoriser le directeur général et la directrice des études à signer les attestations d'études collégiales (AEC) pour les étudiants dont les noms apparaissent dans le document disponible à la Direction des études ainsi qu'à la Direction des affaires corporatives, du développement institutionnel et des communications. Afin d'entreprendre l'opération de sanction des études pour les 72 étudiants qui se voient décerner un diplôme d'études collégiales (DEC)

- un étudiant à l'automne 2005;
- trois étudiants à l'hiver 2023;
- deux étudiants à l'été 2023;
- soixante-cinq étudiants à l'automne 2023;
- un étudiant à l'hiver 2024;

nous demandons au conseil d'administration d'approuver le lot numérotés mentionnés ci-dessous et de recommander au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, de décerner le diplôme d'études collégiales (DEC) aux étudiants méritants.

Les documents émis par le Registrariat sont disponibles à la Direction des études ainsi qu'à la Direction des affaires corporatives, du développement institutionnel et des communications.

Il est proposé par M. Sébastien St-Amour
Et appuyé par Mme Julie Lapointe

A-635.6.1

D'AUTORISER LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET LA directrice des études à apposer leur signature sur les attestations d'études collégiales (AEC) de chacun des étudiants finissants. Les noms figurent dans le document « Liste des étudiants sanctionnés par programme » du 6 février 2024, à la Direction des études ainsi qu'à la Direction des affaires corporatives, du développement institutionnel et des communications;

DE PLUS,

DE RECOMMANDER AU MINISTRE DE l'Enseignement supérieur, l'émission du diplôme

d'études collégiales « DEC », aux 72 étudiants finissants dont les noms figurent dans les lots suivants : VL2024011701

ET DÉPOSÉ À LA DIRECTION DES ÉTUDES AINSI qu'à la Direction des affaires corporatives, du développement institutionnel et des communications.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.2. Adoption du calendrier scolaire

Diverses balises servent à l'élaboration du calendrier scolaire. Prioritairement, il y a le Règlement sur le régime des études collégiales (RREC) qui prescrit, à l'article 18, que « le collège doit organiser, au cours d'une année scolaire, au moins deux sessions comportant chacune un minimum de 82 jours consacrés aux cours et à l'évaluation ». Il y a également la convention collective qui définit l'année d'enseignement comme étant la « période de dix mois de disponibilité au sens de la convention collective à l'intérieur d'une année d'engagement » (article 1-2.03).

Par ailleurs, la Direction des études utilise, pour comparer différents scénarios de calendrier scolaire, un document faisant état des critères à considérer. En plus des critères incontournables référant au RREC et à la convention collective des enseignants, ce document établit des critères variables identifiant les préoccupations à prendre en compte dans la production du calendrier. Ces dernières concernent, entre autres, le délai requis pour les opérations de l'intersession menées par l'organisation scolaire et la nécessité de réduire au minimum les permutations de cours par rapport aux jours de calendrier ainsi que l'impact sur les étudiants. Un comité issu de la commission des études est mandaté pour contribuer à l'analyse de divers scénarios.

Une présentation et des discussions ont aussi lieu à la commission des études.

Considérant l'avis favorable de la commission des études;

Il est proposé par M. Sébastien St-Amour
Et appuyé par Mme Julie Lapointe

A-635.6.2

D'ADOPTER LE CALENDRIER SCOLAIRE 2024-2025, tel que déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.3. Nomination de membres responsables de la coordination de programmes à la commission des études pour 2023-2024

En vertu du Règlement permanent relatif à la commission des études, il est établi que le conseil d'administration nomme les membres de la commission des études qui sont responsables de la coordination de programme, incluant le cheminement

Tremplin DEC et deux représentant(e)s de la Formation générale. Ce faisant, le conseil est invité à procéder à la nomination des membres suivants :

Nom du responsable	Programme
Guylaine Chayer	Technologie du génie civil
Véronique Boisvert	Techniques juridiques

Il est proposé par M. Sébastien St-Amour
Et appuyé par Mme Julie Lapointe

A-635.6.3

DE NOMMER À TITRE DE MEMBRES DE LA commission des études pour l'année scolaire 2023-2024 les responsables de programme, dont les noms apparaissent dans la liste ci-dessus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.4. Octroi d'un mandat au Centre d'acquisition gouvernemental (CAG) pour le contrat numéro 2024-7509-50 : équipement audiovisuel et solution numérique interactive

M. Benoit Sauvé, directeur des technologies de l'information, présente le point.

Le Centre d'acquisition gouvernemental (CAG) gère l'activité des achats regroupés du réseau collégial. L'ancien mandat, 2021-7509-01, ce termine le 30 avril 2024. À compter du 1^{er} mai 2024, le CAG démarrera un nouveau mandat pour l'acquisition d'équipement audiovisuel et solution numérique interactive, soit le 2024-7509-50 pour une durée de trois années.

En vertu de la Loi visant principalement à instituer le Centre d'acquisitions gouvernementales et Infrastructures technologiques Québec, le CAG doit obtenir, de chacun des organismes publics souhaitant se joindre à cette entente, un mandat de participation avant de lancer l'appel d'offres. En accordant un mandat au CAG, chacun des organismes publics pourra acquérir des équipements audiovisuels et profiter des prix de volume garantis, et ce, conformément aux conditions de l'appel d'offres.

Depuis quelques années, le Cégep de Valleyfield profite de ces mandats pour faire l'acquisition de ce type d'équipements. Le temps passé à préparer des appels d'offres pour des fournisseurs de matériel informatique ainsi que les coûts supérieurs à une entente de volume sont quelques raisons pour lesquelles il est profitable pour le cégep de continuer de participer à ce mandat.

Voici quelques exemples d'achats qui seront disponibles dans ce mandat :

- Casque d'écoute (une oreille, deux oreilles, avec ou sans fil)
- Téléviseur interactif
- Téléviseur de grade commercial
- Projecteur (ACL, Laser, Interactif)

- Lampe de projecteur
- Toile de projection

Dans la prochaine année, plusieurs achats sont planifiés, voici les items avec leur valeur estimée :

- 25 casques d'écoute à 40 \$;
- 10 téléviseurs interactifs à 5000 \$, le prix va inclure l'achat du support pour l'installation au mur;
- 2 projecteurs interactifs à 1000 \$;
- 2 projecteurs laser à 1300 \$;
- 2 écrans de projection de 109 pouces à environ 200 \$.

Le montant annuel estimé pour les acquisitions de matériel audiovisuel est de 56 000 \$. Comme le mandat est d'une durée de 2 ans plus une année d'option, la somme totale est de 168 000 \$.

Considérant que la Loi visant principalement à instituer le Centre d'acquisitions gouvernementales et Infrastructures technologiques Québec (CAG) a pour mission de favoriser la mise en commun de services, notamment des regroupements d'achats, dans le but de permettre aux organismes publics de réaliser des économies de volume et des économies de temps en plus de faciliter les processus d'acquisition;

Considérant que la Loi sur les contrats des organismes publics (L.Q. C65.1) oblige les organismes publics à signifier leur intérêt à faire partie d'une négociation en confiant un mandat au CAG avant la réalisation de l'appel d'offres;

Considérant que le CAG a l'intention de conclure un contrat à commandes attribué selon le plus bas prix, jusqu'à 17 % de révision de prix à la hausse ou à la baisse;

Considérant que ces achats seront financés à l'aide des enveloppes normalisées;

Il est proposé par M. Sébastien St-Amour
Et appuyé par Mme Julie Lapointe

A-635.6.4

D'OCTROYER LE MANDAT POUR PARTICIPER AU contrat d'achat 2024-7509-50 : EQUIPEMENT AUDIOVISUEL ET SOLUTION NUMERIQUE INTERACTIVE au Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour la somme totale de 168 000 \$ pour la période du 1^{er} mai 2024 au 30 avril 2027;

ET

D'AUTORISER MONSIEUR MARC RÉMILLARD, directeur général, à signer le mandat pour et au nom du Cégep de Valleyfield.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.5. Acquisition d'équipement de réseau sans fil

M. Benoit Sauvé, directeur des technologies de l'information, présente le point.

Lors de l'assemblée du 25 octobre 2022, le conseil d'administration a autorisé le Cégep de Valleyfield à participer au mandat du CAG (Centre d'acquisitions gouvernemental) « 2022-7512-50 / Acquisition d'équipements et de logiciels de réseau ». Ce mandat concerne la mise à niveau de l'équipement filaire et de l'équipement sans-fil. Il était d'un montant total de 577 969 \$, dont 199 365 \$ pour la portion sans-fil.

Il était prévu d'exécuter les travaux de remplacement de l'équipement filaire à l'été 2024 et l'équipement sans-fil à l'été 2025. Nous avons pris la décision d'inverser l'ordre de ces projets et de procéder, dès l'été 2024, au remplacement de l'équipement sans-fil. Les raisons sont d'abord les travaux prévus au G-300 et les agrandissements de génie civil et génie mécanique, qui auraient nécessité l'achat de vieilles générations d'équipements sans-fil pour fonctionner et de les remplacer dans un court laps de temps pour des équipements de nouvelle génération. Puis, la technologie sans-fil a énormément évolué depuis quelques années. Il y a maintenant une nouvelle bande de fréquence 6GHz (WIFI 6E) pour les nouveaux appareils mobiles, des nouvelles fonctionnalités permettant de mieux sécuriser le réseau sans-fil et la possibilité d'avoir une solution infonuagique, tel que requis par le décret ministériel sur la migration infonuagique de nos charges informatiques.

Voici un tableau résumé du contrat à octroyer au fournisseur sélectionné, MicroLogic :

Mise à niveau de l'équipement sans fil	
211 bornes intérieures (installation plafond suspendu)	81 817 \$
20 bornes intérieures (installation plafond surface solide)	7 784 \$
2 bornes extérieures omnidirectionnelles	2 192 \$
1 borne extérieure directionnelle	1 118 \$
Souscription de 5 ans pour la plateforme de gestion	57 235 \$
Services professionnels (configuration / installation)	8 280 \$
Total	158 426 \$

Le montant total du projet est donc inférieur au montant préalablement autorisé pour le dépôt du mandat du CAG, tout en respectant les critères de conformité et de qualité que nous exigeons.

Considérant que le conseil d'administration a autorisé le Cégep de Valleyfield à participer au mandat du CAG « 2022-7512-50 / Acquisition d'équipements et de logiciels de réseau » à la séance du 25 octobre 2022;

Considérant que les coûts du projet sont inférieurs aux autorisations préalables obtenues pour mandater le CAG;

Considérant que ces projets seront financés à l'aide du PAN (Plan d'action numérique) via l'annexe 35 (infrastructures de télécommunication);
Il est proposé par M. Sébastien St-Amour

Et appuyé par Mme Julie Lapointe

A-635.6.5

D'AUTORISER LE CÉGEP DE VALLEYFIELD À octroyer le contrat de remplacement des équipements sans-fil à MicroLogic pour un montant de 158 426 \$, taxes en sus, et dont le coût final ne peut dépasser 10 % de ce montant;

ET D'AUTORISER MONSIEUR MARC RÉMILLARD, directeur général, à signer le contrat pour et au nom du Cégep de Valleyfield.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7. Sujets pour adoption

7.1. Adoption du projet de programme de double DEC Sciences humaines, profil individu, et Arts visuels (300.13)

Mme Francine Bélair, directrice des études, présente le point.

D'un commun accord, les programmes Sciences humaines et Arts visuels proposent au conseil d'administration d'ajouter un double DEC à la carte des programmes du Cégep afin de permettre aux étudiant(e)s qui ont à la fois un profil humaniste et artistique de développer leur plein potentiel.

Puisque le programme Sciences humaines comporte plusieurs profils de sortie, il a été retenu par les deux programmes d'offrir le profil Individu, pour les débouchés fréquents en enseignement notamment, mais en considérant aussi le profil relié à la psychologie qui peut amener les étudiant(e)s vers l'Art-thérapie. Dans chacune de ces grilles, amalgamées en une seule :

- c'est après trois années d'études collégiales que l'étudiant(e) peut obtenir les deux diplômes préuniversitaires visés;
- tous les cours des deux programmes sont présents ainsi que ceux de la formation générale, sauf les cours complémentaires qui seront accordés par substitutions.

Les préalables pour être admis à ce double DEC seront ceux des programmes de Sciences humaines sans les mathématiques et ceux d'Arts visuels, donc d'avoir obtenu le diplôme d'études secondaires (DES).

La grille du double DEC Sciences humaines et Arts visuels sera ajoutée au cahier des matrices pour les programmes offerts 2024-2027 adoptée au CA du 19 décembre 2023.

Considérant la recommandation unanime des deux comités de programme à l'effet de démarrer ce programme;

Considérant les validations logistiques et financières effectuées à l'Organisation scolaire, ainsi que la transmission et la validation de la grille de cours au Système des objets d'études collégiales (SOBEC);

Considérant les visées du Plan stratégique 2023-2028 de renouveler la mise en œuvre de nos programmes et de notre offre de services/activités en fonction des besoins et réalités des étudiant(e)s et de la société;

Considérant l'avis favorable de la commission des études à sa réunion du 17 janvier 2024;

Il est proposé par Mme Isabelle Prigent
Et appuyé par Mme Laurence Demers

A-635.7.1

D'ADOPTER LE PROGRAMME DE DOUBLE DEC Sciences humaines et Arts visuels (300.13) afin de l'ajouter à la carte des programmes offerts au Cégep de Valleyfield dès l'automne 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7.2. Adoption du projet de programme de double DEC Sciences de la nature et Arts visuels (200.13)

Mme Francine Bélair, directrice des études, présente le point.

D'un commun accord, les programmes Sciences de la nature et Arts visuels ont proposé à la commission des études d'ajouter un double DEC au choix de programmes du Cégep afin de permettre aux étudiant(e)s qui ont à la fois un profil scientifique et artistique de développer leur plein potentiel.

Dans chacune de ces grilles :

- Trois années d'études collégiales sont nécessaires pour que l'étudiant(e) puisse obtenir les deux diplômes préuniversitaires visés;
- Tous les cours des deux programmes sont présents ainsi que ceux de la formation générale, sauf les cours complémentaires qui seront accordés par substitutions.

Les préalables pour être admis à ce double DEC seront ceux du programmes Sciences de la nature :

- mathématique, séquence Technico-sciences (064506 ou 564506) ou séquence Sciences naturelles (065506 ou 565506) de la 5e secondaire;
- physique de la 5e secondaire (053504 ou 553504);
- chimie de la 5e secondaire (051504 ou 551504).

La grille du double DEC Sciences de la nature et Arts visuels sera ajoutée au cahier des matrices pour les programmes offerts 2024-2027 adoptée au CA du 19 décembre 2023.

Considérant la recommandation unanime des deux comités de programme à l'effet d'ajouter ce programme à la carte des programmes du Cégep;

Considérant les validations logistiques et financières effectuées à l'Organisation scolaire, ainsi que la transmission et la validation de la grille de cours au Système des objets d'études collégiales (SOBEC);

Considérant les visées du Plan stratégique 2023-2028 de renouveler la mise en œuvre de nos programmes et de notre offre de services/activités en fonction des besoins et réalités des étudiant(e)s et de la société;

Considérant l'avis favorable de la commission des études à sa réunion du 17 janvier 2024;

Il est proposé par Mme Lucie Chiasson
Et appuyé par Mme Véronique Boisvert

A-635.7.2

D'ADOPTER LE PROGRAMME DE DOUBLE DEC Sciences de la nature et Arts visuels (200.13) afin de l'ajouter à la carte des programmes offerts au Cégep de Valleyfield dès l'automne 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7.3. Révision budgétaire 2023-2024

M. Sylvain Legoux, directeur des services administratifs, présent le point.

Afin d'assurer un suivi rigoureux des budgets, il est opportun à la mi-année financière, d'effectuer un exercice de révision budgétaire et d'en saisir les instances.

- 1) Au regard du budget de fonctionnement (fonds 1) : (voir document du CA du 13 juin 2023)

En juin 2023, le budget de fonctionnement adopté prévoyait des revenus de 40 106 355 \$, des dépenses de 40 106 355 \$, statuant sur un budget équilibré pour l'année 2023-2024.

Avec le soutien des responsables budgétaires, les prévisions de dépenses et de revenus ont été établies jusqu'au 30 juin prochain. Il appert que nous prévoyons maintenant des revenus de 41 626 355 \$, des dépenses de 42 826 355 \$ incluant une affectation de 2 700 000 \$ pour un déficit de 1 200 000 \$. Le document d'analyse contenant le détail des écarts budgétaires par catégories est déposé aux membres.

- 2) Au regard du budget d'investissements (fonds 2), les revenus des allocations normalisés totalisent 2 419 881 \$ pour l'année 2023-2024 :
 - L'allocation pour le Mobilier-Appareillage-Outillage-Bibliothèque (MAOB) de 780 800 \$ devrait être dépensée comme prévu.

- À ce jour, des dépenses de 407 000 \$ liées au Plan d'action numérique (PAN) ont été faites. Le solde cumulé de 413 000 \$ devrait être utilisé ultérieurement dans le cadre de notre plan de transformation numérique.
- Pour le parc immobilier, l'allocation totale de 1 360 200 \$ liée à la réfection, à la transformation et à la résorption du maintien d'actifs du bâtiment est complètement engagée.

Considérant que le Cégep a adopté en juin 2023 un budget de fonctionnement comprenant des revenus 40 106 355 \$ et a adopté en mai 2023 un budget d'investissements comprenant des autorisations de dépenses de 2 419 881 \$;

Considérant l'exercice de révision budgétaire effectué par les différents services et des directions;

Considérant que le comité exécutif a pris acte de la situation financière du Cégep pour l'exercice 2023-2024 lors de sa séance du 6 février 2024;

Il est proposé par Mme Christine Dufour
Et appuyé par Mme Ndiaw Aw Badji

A-635.7.3

De prendre acte de la situation financière du Cégep pour l'exercice 2023-2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7.4. Nomination au poste de gestionnaire administratif à la Direction des technologies de l'information

M. Francis Bernard, directeur des ressources humaines, présente le point.

Le 8 janvier 2024, M. Marc-André Picard informait la Direction des technologies de l'information (DTI) qu'il démissionnait de son poste de gestionnaire administratif à compter du 19 janvier 2024.

Conformément à la Politique de gestion du personnel d'encadrement, le Cégep a mis sur pied un comité de sélection afin de combler le poste de gestionnaire administratif à la DTI. Le comité était composé des membres suivants :

- Benoit Sauv , directeur des technologies de l'information et sup rieur imm diat;
- Sophie Gamache, gestionnaire administrative   l'approvisionnement et repr sentante d sign e du comit  local des cadres;
- Marc R millard, directeur g n ral;
- Nathalie Rochefort, coordonnatrice aux ressources humaines et agissant comme repr sentante de la Direction des ressources humaines.

L'appel de candidatures s'est tenu du 11 au 29 janvier 2024. Apr s l'analyse des r sultats aux tests et de l'entrevue r alis e, le comit  de s lection a retenu la

candidature de M. Benoit Leboeuf. Il s'agit d'une recommandation unanime du comité.

Détenteur d'un diplôme d'études collégiale en informatique du Cégep de Valleyfield, M. Leboeuf occupait récemment la fonction de gestionnaire TI pour la firme FLO et ce, depuis 2022. Il a également occupé la fonction de gestionnaire informatique régional au sein de la compagnie Hélicoptères Canadiens Limitées de 2009 à 2022. Auparavant, M. Leboeuf occupait les fonctions de consultant et de préposé au soutien technique pour les firmes LGS/IBM et Services Optométriques Inc. de 2000 à 2007.

Considérant que cette candidature rencontre les exigences définies au profil du poste, le comité de sélection recommande la nomination de M. Benoit Leboeuf au poste de gestionnaire administratif à la direction des technologies de l'information au Cégep de Valleyfield. La date d'entrée en fonction sera le 12 février prochain.

Il est proposé par Mme Francine Bélair
Et appuyé par M. Éric Besner

A-635.7.4

DE PROCÉDER À LA NOMINATION DE M. BENOIT Leboeuf au poste de gestionnaire administratif à la Direction des technologies de l'information, le tout conformément au Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des collèges d'enseignement général et professionnel ainsi qu'à la Politique de gestion du personnel d'encadrement. La date d'entrée en fonction est effective le 12 février 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7.5. Projet de développement au Centre d'études de Vaudreuil-Dorion

7.5.1. Projet de centre d'études collégiales à Vaudreuil-Dorion

Mme Francine Bélair, directrice des études, ainsi qu'Etienne Leduc, directeur adjoint aux études, se partagent la présentation.

En juin 2023, conformément à l'orientation 2 du Plan stratégique 2023-2028, le Cégep de Valleyfield a envoyé un avis d'intention au ministère de l'enseignement supérieur (MES), indiquant sa volonté d'augmenter son offre de programme d'études au secteur régulier. La construction de l'Hôpital de Vaudreuil-Soulanges permet au Cégep une vision stratégique, soit d'instaurer un pôle d'enseignement en santé et services sociaux, ainsi qu'un parcours de formation en continue en soins infirmiers.

Le Cégep de Valleyfield a obtenu l'autorisation d'offrir le programme Technique de physiothérapie (144.A1) en délocalisation, à la suite d'une entente avec le Cégep de Saint-Jean-sur-Richelieu pour l'offrir à Vaudreuil-Dorion.

La Direction des études a annoncé en commission des études, le 17 janvier dernier, que les programmes Sciences humaines (300.A1) et Techniques d'éducation spécialisée (351.A1) avaient été consultés en vue d'offrir ces programmes à Vaudreuil-Dorion à l'automne 2025.

Des rencontres de travail ont eu lieu en décembre dernier avec le MES, plus précisément avec les secteurs de la gestion de l'offre de programme et le service des infrastructures, pour discuter et comprendre les paramètres à respecter pour déposer un projet conforme.

L'objectif visé par la demande est de faire reconnaître le Centre d'études collégiales de Vaudreuil-Dorion de façon permanente dès l'atteinte de 150 étudiant(e)s inscrit(e)s à des programmes au secteur régulier.

En conclusion de la présentation, certaines précisions et questions sont posées quant à l'offre de la formation. À terme, il est souhaité que l'entiereté de la formation générale soit offerte au Centre d'études de Vaudreuil-Dorion. Certains membres saluent le travail réalisé derrière la démarche. Il est souligné que plusieurs directions y ont contribué, dont l'apport important de la Direction des services administratifs.

Considérant l'expertise du Cégep de Valleyfield en développement de centre d'études collégiales;

Considérant l'adéquation entre les besoins en formation d'études collégiales et la pénurie de main d'œuvre dans des domaines ciblés comme ceux de la santé et des services sociaux;

Considérant l'analyse du comportement des étudiant(e)s à l'admission collégiale des sept dernières années sur le territoire de Vaudreuil-Soulanges;

Considérant les résultats positifs obtenus lors de la consultation des programmes visés par le déploiement à Vaudreuil-Dorion;

Considérant l'adhésion au projet du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest (CISSMO), de la Ville de Vaudreuil-Dorion, du promoteur immobilier HuotCO et du Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands (CSSVT);

Considérant les résultats positifs obtenus lors de la consultation de la commission des études et des programmes visés par le déploiement à Vaudreuil-Dorion;

Considérant l'analyse des coûts de location des espaces au 2555, rue Dutrisac;

Il est proposé par M. Jean-Claude Lecompte
Et appuyé par Mme Julie Lapointe

A-635.7.5.1

D'AUTORISER LE CÉGEP DE VALLEYFIELD À déposer son devis d'implantation scolaire du Centre d'études collégiales de Vaudreuil-Dorion au ministère de l'Enseignement supérieur.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7.5.2. Location de locaux – autorisation pour la signature d'un bail

Le point est reporté en raison des démarches à finaliser dans ce dossier. Un suivi sera assuré dans un prochain conseil d'administration extraordinaire à la mi-mars 2024; une convocation officielle suivra.

7.6. Processus de comblement du poste à la Direction des études (huis clos)

À 19 h 27,

Il est proposé par M. Marc Rémillard
Et appuyé par M. Jean-Claude Lecompte

A-635.7.6

QUE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL d'administration siège à huis clos afin de discuter du point 7.6 Processus de comblement du poste à la Direction des études.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

À 19 h 50,

Il est proposé par Mme Véronique Boisvert
Et appuyé par M. Hugo Lachance

A-635.7.6.1

QUE LE HUIS CLOS SOIT LEVÉ.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7.6.1. Nomination

M. Marc Rémillard, directeur général, présente le point.

Le Cégep de Valleyfield a procédé à la mise en œuvre d'un processus de sélection afin de pourvoir le poste de directrice ou directeur des études, dès le mois d'octobre 2023.

Lors d'une assemblée ordinaire tenue le 24 octobre 2023, le conseil d'administration a nommé les membres du comité de sélection pour ce poste.

À la suite d'une rencontre préparatoire tenue le 30 octobre 2023, le comité de sélection a consulté la commission des études sur le profil des compétences de la candidate ou le candidat recherché, en assemblée extraordinaire, le 15 novembre 2023. Ce profil a été adopté par le conseil d'administration le 28 novembre 2023, en assemblée régulière.

Conformément au calendrier des opérations pour la sélection au poste, adopté par le conseil d'administration, le poste a été affiché du 4 décembre 2023 au 15 janvier 2024 sur les sites suivants : la section emploi du site Web du Cégep, en plus des réseaux sociaux du Cégep (Facebook, LinkedIn) et de la sponsorship (achat publicitaire numérique). Les plateformes suivantes ont également été utilisées : AMEQ (Approvisionneur des maisons d'enseignement du Québec), RIMQ (Réseau d'information municipale du Québec), INFO-Suroît, ACCQ (Association des cadres des collèges du Québec), Fédération des cégeps, le bureau de placement GSEC (Gestion de la sécurité d'emploi au collégial). De plus, le poste fut affiché dans les différents journaux régionaux dont : le Soleil de Châteauguay, le Voix régionale, le Reflet et le Saint-François.

Le comité de sélection a tenu une rencontre le 17 janvier 2024 afin de faire l'étude des 28 candidatures reçues.

Le comité a choisi six candidat(e)s qui se sont présentés aux entrevues le 24 janvier 2024, selon un horaire établi. Monsieur Francis Bernard, directeur des ressources humaines, a agi à titre d'expert pour, entre autres, animer les entrevues.

Considérant toutes les étapes du processus de sélection, le comité composé de madame Julie Lapointe, membre du conseil d'administration, de monsieur Jean-François Bolduc, président du conseil d'administration et de monsieur Marc Rémillard, directeur général du Cégep, recommande unanimement la candidature d'Etienne Leduc à titre de directeur des études du Cégep de Valleyfield.

M. Leduc œuvre au sein du réseau collégial depuis plus de 25 ans. Il a occupé les fonctions d'aide pédagogique individuel de 1998 à 2011, puis de conseiller pédagogique de 2011 à 2017, les deux fonctions étant assumées au Cégep de Valleyfield. De 2018 à 2020, il a occupé le poste de directeur adjoint des études aux programmes et à l'enseignement au Collège Ahuntsic. Depuis 2020, il est directeur adjoint des études aux programmes et aux départements, aux centres d'études et à la bibliothèque au Cégep de Valleyfield. Détenteur d'une maîtrise en philosophie de l'Université de Montréal, option pédagogie au collégial, et d'un baccalauréat en philosophie de l'Université Concordia, M. Leduc est également diplômé du Cégep de Valleyfield en sciences humaines.

Comme directeur adjoint des études, il a notamment évalué, élaboré et implanté plusieurs programmes d'études, assuré la gestion de la bibliothèque, des centres d'études de Saint-Constant et de Vaudreuil-Dorion, il été responsable de nombreux programmes et départements, et géré au-delà d'une centaine d'employé(e)s. Il a également été responsable de l'internationalisation des programmes d'études ainsi que du développement pédagogique.

De plus, en vertu de la Loi sur les collèges, la commission des études a accordé sa confiance au comité de sélection pour le choix de la candidature retenue au poste de directeur des études et a formulé un avis unanime dans le cadre d'une rencontre extraordinaire ce 6 février 2024.

La candidature de monsieur Etienne Leduc est donc recommandée par le comité de sélection pour occuper le poste de directeur des études du Cégep de Valleyfield.

Considérant la recommandation unanime du comité de sélection;

Considérant l'avis favorable de la commission des études;

Il est proposé par M. Jean-Claude Lecompte
Et appuyé par Mme Lucie Chiasson

A-635.7.6.1.1

DE NOMMER M. ETIENNE LEDUC AU POSTE DE directeur des études du Cégep de Valleyfield à compter du 18 mars 2024;

ET

DE MANDATER LE DIRECTEUR GÉNÉRAL AFIN DE convenir de la rémunération et des autres conditions de travail, en conformité avec le Règlement déterminant certaines conditions de travail des hors cadres des collèges.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7.6.2. Durée du mandat

Considérant la nomination de Etienne Leduc à titre de directrice ou directeur des études;

Considérant la recommandation du comité de sélection;

Il est proposé par M. Jean-Claude Lecompte
Et appuyé par Mme Lucie Chiasson

A-635.7.6.2

Que le mandat d'Etienne Leduc soit d'une durée de cinq (5) ans à compter du 18 mars 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8. Points d'information

8.1. Portrait personnalisé des activités contractuelles des organismes assujettis à la LCOP

M. Sylvain Legoux, directeur des services administratifs, présente le point.

Depuis 2015, le secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) déploie le portrait personnalisé des activités contractuelles de l'ensemble des organismes assujettis à la Loi sur les contrats des organismes publics (RLRQ, c. C-65.1) (LCOP). Ce portrait vise notamment à permettre aux dirigeants d'organismes d'avoir des données concernant la gestion contractuelle de leur organisme et d'en suivre l'évolution au fil des années.

De plus, le portrait personnalisé permet aux dirigeants d'organismes de se questionner et de mieux identifier les enjeux potentiels ou les risques qui pourraient être présents dans leurs pratiques contractuelles ou de se conforter dans les choix de son organisation.

Afin de pouvoir produire le portrait personnalisé des activités contractuelles 2022-2023 du Cégep, un questionnaire concernant nos pratiques en gestion contractuelle a été rempli. Les réponses ainsi fournies ont été intégrées au portrait personnalisé en plus d'autres éléments concernant nos publications sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) et la reddition de comptes annuelle au SCT.

Vous trouverez ci-joint le portrait personnalisé pour le Cégep de Valleyfield pour l'année 2022-2023. Les pages 2 et 3 du document décrivent la méthodologie, l'information, l'interprétation et les limites de l'analyse contenue au portrait personnalisé.

Le reste du document est composé d'une partie sommaire et d'une partie détaillée pour chacun des trois volets suivants :

- 1) Les statistiques sur les activités contractuelles;
- 2) L'évaluation de la conformité et des pratiques en gestion contractuelle;
- 3) Les indicateurs en matière de gestion contractuelle.

Le portrait personnalisé comprend un indice de conformité globale (en %) basé sur 19 indicateurs identifiés par une étoile rouge (*). Le Cégep de Valleyfield a obtenu un indice de 96.3 %.

8.2. Préparation de la visite de la commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC)

Mme Francine Bélair, directrice des études, présente un PowerPoint afin d'informer les membres des prochaines grandes étapes à venir en vue de la visite

d'audit du 26 au 28 mars 2024. Les membres du conseil d'administration seront rencontrés par l'équipe de la CEEC. La présentation pourra servir aux membres désirant se préparer et approfondir certains éléments contenus dans le rapport. Les membres remercient Mme Bélair pour l'outil de préparation.

8.3. Bilan mi-annuel du Plan de travail institutionnel (PTI) 2023-2024

M. Marc Rémillard, directeur général, présente le point.

Il convient, à la mi-temps de l'année, d'informer les membres du conseil d'administration de l'avancement des dossiers prévus au Plan de travail institutionnel 2023-2024 (PTI) tel que présenté à l'assemblée du 26 septembre 2023.

Ce bilan découlant du Plan stratégique 2023-2028 est déposé à titre informatif. La présentation PowerPoint est effectuée sommairement par M. Marc Rémillard, directeur général. Le PTI complet (fichier Excel) est également déposé à titre informatif.

8.4. Déclaration annuelle en vertu du code d'éthique

Mme Geneviève Boileau, directrice des affaires corporatives, du développement institutionnel et des communications, présente le point.

Le document de déclaration des intérêts qui doit être complété tous les ans par les membres du conseil d'administration et remise à la Direction générale est déposé aux membres.

La déclaration doit être complétée d'ici la prochaine rencontre du conseil d'administration qui aura lieu le 26 mars 2024.

8.5. Du président

M. Bolduc remercie Mme Francine Bélair de sa contribution au sein du conseil d'administration et du Cégep de Valleyfield. Par ailleurs, il informe les membres de sa participation à la journée d'information organisée pour les membres du personnel le 18 janvier dernier. Il a beaucoup apprécié de pouvoir y assister lui permettant de constater l'énergie et le dynamisme des équipes. De plus, il rappelle aux membres qu'ils sont les bienvenus à participer à une soirée de remises de bourses organisée par la Fondation du Cégep de Valleyfield le 13 février prochain dans le cadre de la Semaine de la persévérance scolaire.

8.6. Du directeur général

M. Rémillard revient également sur l'organisation de la journée du 18 janvier lors de laquelle une nouvelle activité de portes ouvertes internes a été organisée pour

découvrir les programmes d'Arts visuels, d'Arts, lettres et communication ainsi que les services offerts par la Direction des affaires étudiantes.

8.6.1. Charte constituante du Collège de Valleyfield de 1896

M. Rémillard explique que le Cégep a obtenu ce document unique provenant de l'Université Laval. Il sera restauré et rendu disponible au sein du cégep.

8.6.2. Nouvelle capsule publicitaire du Cégep

M. Rémillard présente une nouvelle vidéo réalisée dans le cadre de la campagne de recrutement, en vue du premier tour SRAM.

8.6.3. Intercollégial de sculpture sur neige

M. Rémillard présente les photos de l'Intercollégial de sculpture de neige, qui se déroulait à Rivière-du-Loup, lors duquel le Cégep de Valleyfield a remporté la première position.

Par ailleurs, l'intercollégial de poésie a également permis de positionner l'une de nos étudiantes en Sciences de la nature.

8.6.4. Revue de presse du 27 novembre 2023 au 25 janvier 2024

Les membres sont invités à prendre connaissance de la revue de presse.

8.7. De la directrice des études

Mme Bélair présente un projet pour une offre de cours en français avec la collaboration du Centre Nouvel-Envol. Au total, ce sont 26 étudiant(e)s inscrit(e)s, dont 23 d'entre eux ont réussi. De plus, elle partage deux projets réalisés par des enseignantes qui ont aussi fait l'objet d'une présentation lors de la journée du 18 janvier dernier : Philo-plein air et la création d'un mur végétal. Une présentation pourrait être effectuée sur ces projets dans une séance du CA à venir.

9. Date de la prochaine assemblée

La prochaine assemblée régulière aura lieu le 26 mars 2024 à 18 h 30 en présentiel, à la salle AR-20 du Cégep de Valleyfield. Un CA extraordinaire devrait toutefois avoir lieu le 12 mars, en virtuel. Finalement, M. Bolduc précise que la séance du mois de mai prochain se tiendra au Centre d'études collégiales de Saint-Constant. La convocation sera ajustée en ce sens prochainement.

10. Clôture de l'assemblée

Considérant que tous les sujets prévus à l'ordre du jour ont été traités;

Il est proposé par M. Jean-Claude Lecompte
Et appuyé par Mme Julie Lapointe

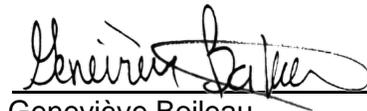
A-635.10

DE CLORE LA 635^e ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU
conseil d'administration à 20 h 24.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



Jean-François Bolduc
Président de l'assemblée



Geneviève Boileau
Secrétaire de l'assemblée

GB/am/mjd
PV CA635